

Kinshasa, le 21 juin 2022

A leurs Excellences Chefs des Etats,

Membres de la *Conférence Internationale pour la Région des Grands Lacs - CIRGL* ;  
Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale – CEEAC ;  
Membres de la *Communauté de développement de l'Afrique Australe – SADC* ;  
Membres de de la *Communauté d'Afrique de l'Est – EAC* ;  
Membres du *Mécanisme Régional de Suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la Région.*

Objet : *Prendre position sur la récente agression de la République Démocratique du Congo par le Rwanda et son soutien au Mouvement du 23 mars (M23)*

Excellences,

Par la présente, nous Organisations de la Société Civile de la République Démocratique du Congo, venons attirer votre attention et vous exhortons à prendre position sur l'agression de la République Démocratique du Congo (RDC) par le Rwanda et son énième soutien aux rebelles du Mouvement du 23 mars (M23).

En effet, il vous souviendra que c'est depuis 2013 que le M23 avait été défait par l'armée congolaise avec le soutien de la Brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO). Toutefois, à la surprise générale, les ex-combattants du M23 qui avaient trouvé refuge dans les pays voisins, singulièrement au Rwanda, sont réapparus sur le territoire congolais en reprenant les armes contre les Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), alors qu'ils étaient censés être désarmés et cantonnés dans leurs pays d'accueil en attendant leur rapatriement dans le cadre du processus de paix en cours en RDC. Depuis le mois de janvier 2022, les attaques se sont intensifiées et la situation est devenue particulièrement explosive au mois de mai 2022, quand l'armée rwandaise, le Rwanda Defence Force (RDF), conjointement avec le M23, a lancé des attaques simultanées contre les positions des FARDC dans les localités de Kibumba (territoire de Nyiragongo) ainsi que de Tchanzu, Runyonyi, Kanombe et Rumangabo (territoire de Rutshuru), dans la province du Nord-Kivu. Bien que le Rwanda ait officiellement nié son implication dans ces attaques, tout en alléguant que c'est plutôt son territoire qui avait auparavant essuyé des tirs venant de la RDC, causant des dégâts matériels et des blessés parmi les civils, il s'avère qu'à l'issue des opérations des FARDC, ces dernières ont mis la main sur plusieurs types d'effets militaires appartenant aux RDF qui ont été montrés au Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE) de la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL) et, sur deux soldats rwandais présentés à la presse, pour lesquels le Gouvernement du Rwanda n'a pas tardé de réclamer leur libération.

De ce qui précède, il ne fait l'ombre d'aucun doute que le comportement du Rwanda constitue une menace grave à la paix et à la sécurité dans la région, en ce qu'il :

- constitue un acte d'agression flagrant contre la RDC en violation de la Charte des Nations unies, de l'Acte constitutif de l'Union africaine (UA) et du Protocole de non-agression et de défense mutuelle de la CIRGL auxquels il est partie ;
- viole l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région, conclu à Addis-Abeba (Ethiopie) le 24 février 2013, lequel l'engage à « ne pas tolérer, ni fournir une assistance ou un soutien quelconque à des groupes armés » contre l'intégrité territoriale de la RDC ;
- surprend la bonne foi de la RDC qui a officiellement adhéré, le 08 avril 2022 à Nairobi (Kenya), à la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) afin de participer à l'intégration avec les autres Etats membres, dont le Rwanda, pour promouvoir le développement et la paix au bénéfice de tous dans la région ;
- sape le processus de paix en cours en RDC soutenu par la communauté internationale, dont les Nations unies, l'UA, l'Union européenne (UE), la CAE et la CIRGL. A ce sujet, il convient de rappeler que les récentes attaques armées ont été lancées alors que le Conclave des Chefs d'Etat sur la RDC (Kenya, Burundi, Ouganda, RDC et Rwanda), tenu à Nairobi le 21 avril 2022, avait déjà levé les options stratégiques pour rétablir la paix à l'est de la RDC, entre autres, le désarmement et le rapatriement de tous les groupes armés étrangers, le dialogue entre la RDC et les groupes armés congolais afin de résoudre pacifiquement leurs doléances et le déploiement futur d'une force d'intervention régionale chargée de démanteler toutes les forces négatives réfractaires à ce processus de paix de Nairobi.

Nous vous invitons à prendre la mesure de la gravité de la situation en cours, afin d'éviter toute escalade qui risque de plonger à nouveau toute la région de Grands Lacs dans le chaos.

Nous vous invitons également à vous prononcer officiellement et publiquement sur cette situation, en condamnant non seulement la reprise des hostilités par le M23, mais aussi l'acte d'agression perpétré par le Rwanda en lui exigeant de cesser immédiatement ses activités armées hostiles et de ne plus soutenir le M23 ni un autre quelconque groupe armé contre l'intégrité territoriale de la RDC.

Vous avez également l'occasion d'exprimer votre soutien indéfectible au processus de paix de Nairobi, à la suite du Conseil de sécurité des Nations unies qui vient de tenir, le 31 mai 2022, une réunion d'urgence sur la situation en RDC, au cours de laquelle les membres ont appelé le Gouvernement congolais et celui du Rwanda au dialogue et au rétablissement de la confiance mutuelle.

En fin de compte, il vous plaira d'exhorter la RDC à poursuivre ses efforts de réforme du secteur de la sécurité, en particulier en ce qui concerne l'armée et la police, conformément à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba susmentionné, et d'appeler les partenaires d'apporter leur appui afin que, grâce à l'amélioration des capacités de défense de la RDC, pareille situation ne se produise plus.

Veuillez agréer, Excellences, l'assurance de notre haute considération.

## **Pour les Organisations de la Société Civile de la RDC,**

1. Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains - ACIDH
2. Centre d'Etudes et de Formation Populaire pour les Droits de l'Homme – CEFOP/DH
3. Centre de Recherches et d'Etudes sur l'Etat de Droit en Afrique – CREEDA
4. Centre de Ressources et de Dynamisation de la Société Civile - CERDYSOC
5. Centre pour la Gouvernance – CEGO
6. Dynamique pour les Droits, la Démocratie et le Développement Durable – D5
7. Nouvelle Société Civile de la République Démocratique du Congo – NSCC
8. Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale – REDHAC RDC
9. Réseau des Femmes pour les Droits des Enfants et des Femmes – REFEDF
10. Réseau d'Organisations des Droits de l'Homme et d'Education Civique d'Inspiration Chrétienne en RDC - RODHECIC
11. Réseau National des ONGs des Droits de l'Homme de la RDC – RENADHOC
12. Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et Justice – RRSSJ
13. Réseau des Femmes pour les Droits des Enfants et des Femmes – REFEDF
14. SOS - Information Juridique Multisectorielle - SOS-IJM
15. Société Congolaise pour l'Etat de Droit – SCED
16. Travail et Droits de l'Homme - TDH
17. Voix des Sans Voix pour les Droits de l'Homme – VSV
18. Voix Intègre des Communautés Opprimées – VICOP